

Informations sur l'inscription de la méthode pour le stage

L'inscription à la méthode «**Pratique professionnelle du massage médical vdms-asmm**» est personnelle et possible dès maintenant.

Les thérapeutes qui souhaitent s'inscrire doivent fournir les documents suivants à l'Association suisse de massage médical (vdms-asmm).

- Données personnelles avec justificatif (copie d'une pièce d'identité officielle).
- Extrait du casier judiciaire suisse (extrait privé, datant de moins de six mois).
- Contrat de la méthode «Pratique professionnelle du massage médical vdms-asmm ».
- Attestation délivrée par l'établissement de formation certifiant que le candidat a suivi des cours préparatoires comprenant au moins 340 heures d'enseignement théorique dans les domaines suivants: bases médicales, bases en sciences sociales et bases générales, ainsi qu'au moins 400 heures d'enseignement pratique dans les domaines suivants : techniques de massage médical dans le domaine du massage classique, réflexologie plantaire et drainage lymphatique manuel.
- Justificatif délivré par un établissement d'enseignement attestant la réussite et/ou l'inscription à des cours préparatoires d'au moins 340 heures d'apprentissage de méthodes supplémentaires de massage médical (notamment massage du tissu conjonctif, électrothérapie, hydrothérapie).
- Attestation de l'établissement d'enseignement certifiant que les cours/ la formation sont enregistrés auprès de la Confédération (SEFRI) pour l'obtention du brevet fédéral.
- Confirmation d'inscription/préinscription à l'examen professionnel fédéral de masseur médical délivrée par le secrétariat des examens professionnels fédéraux (www.mmep.ch).

Les documents doivent être envoyés au format PDF par e-mail à info@vdms.ch avec pour objet «**Inscription stage**».

La vdms-asmm vérifie, à l'intention des organismes d'enregistrement compétents en médecine complémentaire, l'exhaustivité et l'exactitude des informations et des documents fournis et délivre aux stagiaires un certificat temporaire «Pratique professionnelle du massage médical vdms-asmm».

Le certificat fourni par la vdms-asmm «Pratique professionnelle du massage médical vdms-asmm» donne droit à l'inscription au RME de la méthode n° 1181 «Pratique professionnelle du massage médical vdms-asmm». Le certificat permet également de s'inscrire auprès de l'ASCA avec la méthode n° 2341.

Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 120.00 pour les membres de la vdms-asmm et à CHF 260.00 pour les non-membres. Ceux-ci sont facturés aux stagiaires par la vdms-asmm. Le stage faisant partie intégrante de la formation, les stagiaires doivent se renseigner auprès de leur établissement de formation et/ou de leur établissement de stage pour savoir si ceux-ci prennent en charge les frais d'inscription.

Les coûts liés au RME sont basés sur le barème des frais du RME (enregistrement B).

Le certificat permet également de s'enregistrer auprès de l'ASCA avec la méthode n° 2341